



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD DE SEINE

Département
Des Hauts de Seine

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 FEVRIER 2009

Nombre de Conseillers
en exercice.....46

Par suite d'une convocation en date du 4 Février 2009, les membres composant le Conseil communautaire Sud de Seine se sont réunis à 20h00, dans la salle des fêtes de Malakoff, sous la présidence de Mme Marie-Hélène AMIABLE, Présidente.

Objet : PV Analytique

ETAIENT PRESENTS :

Mme AMIABLE, M. BUCHET, Mme MARGATE, M. KALTENBACH, M. WALDTEUFEL, Mme PICARD, M. ALLAIN, Mme BOUDJENAH, M. DUMAS, Mme RAKOFF, Mme PIVIN, M. LEHOUX, M. DORMOIS, M. MENSAH, M. RIAHI, M. OLIVEIRA, M. METAIS, M. DELISLE, Mme BEKIARI, M. SEYLER, M. COLLET, M. CALICE, M. KOECHLIN, M. ZANOLIN, Mme JEROME, Mme POIRIER, Mme MEKER, Mme BEKHALED, Mme SOMMIER, M. BERGER, Mme QUILLERY, M. KEHYAYAN S., M. GUILMART, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme DARVES-BORNOZ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. LAFON	à	M. KALTENBACH
Mme HOURS	à	M. MENSAH
Mme POTVIN	à	M. CALICE
M. ALEXANIAN	à	M. COLLET
M. CORMIER	à	Mme MARGATE
Mme CORDESSE	à	M. KOECHLIN
Mme GHIATI	à	M. ALLAIN
M. KEHYAYAN G.	à	Mme BEKHALED
M. DUBUT	à	Mme SOMMIER

ABSENTS EXCUSES :

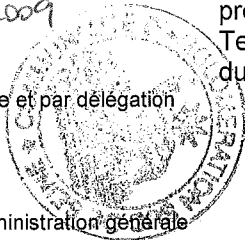
M. LUTAUD
M. NAPOLEONE

Certifié publié

le 19/02/2009

Pour la Présidente et par délégation


Agnès PERIA
Directeur de l'administration générale



1°/ Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (renvoi de l'article L. 5211-1), à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Marie-Catherine POIRIER est désignée pour remplir ces fonctions.

3 – APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2008,

4 – A ENTENDU le rapport sur les décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation et qui se sont traduites par :

- 1) Décision n°79/2008 portant approbation d'un contrat de cession entre Sud de Seine et l'association « Cuivres diffusion » pour l'intervention de l'ensemble « Odysée » au conservatoire Henri Dutilleux de Clamart pour un montant de 1 292 €,
- 2) Décision n°81/2008 portant approbation de tarifs spécifiques à la piscine de Fontenay-aux-Roses dans le cadre du Téléthon,
- 3) Décision n°82/2008 portant approbation de mise à disposition gracieuse de locaux entre Sud de Seine, la ville de Fontenay-aux-Roses et l'association « Artistes d'urgence » dans le cadre du 11^{ème} festival des musiques « Musique et Mouvement »,
- 4) Décision n°83/2008 portant remboursement de droits d'inscription à l'école de musique et de danse de Bagneux, pour un montant de 214,40 €,
- 5) Décision n°84/2008 portant approbation d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne d'Ile de France pour un emprunt d'un montant de 2 770 000 €,
- 6) Décision n°85/2008 portant approbation d'un marché avec CHIMINVEST pour le traitement biologique des odeurs dans les réseaux d'assainissement pour un montant minimum annuel de 35 000 € HT et un montant maximum annuel 65 000 € HT,
- 7) Décision n°86/2008 portant approbation d'un contrat de cession de spectacle entre Sud de Seine et la société « Just Looking Productions » pour le concert de « Mederic Colling jus de bocs » au conservatoire Henri Dutilleux de Clamart, pour un montant de 4747,50 €,
- 8) Décision n°87/2008 portant approbation d'un marché pour des prestations d'assurances avec les MMA pour la responsabilité civile et SMACL pour la responsabilité Dommage aux biens,
- 9) Décision n°01/2009 portant approbation d'un contrat de cession de spectacle entre Sud de Seine et la société « La mauvaise Herbe » pour le spectacle « Sax Machine » au conservatoire Henri Dutilleux de Clamart pour un montant de 4747,50 €,
- 10) Décision n°02/2009 portant approbation d'un avenant n°1 au marché à procédure adaptée avec le cabinet MENIGHETTI relatif à une mission de programmation concernant la réhabilitation des piscines de Sud de Seine, pour un montant de 7 025 € HT,
- 11) Décision n°03/2009 portant approbation d'une convention d'attribution de subvention dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux (2007-2009) pour un montant de 10 000 €,
- 12) Décision n°04/2009 portant approbation d'une convention d'aide financière pour l'aide à la qualité d'exploitation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant à percevoir de 41 044 €.

5 - PREND ACTE à l'unanimité de la tenue du débat sur les orientations générales du budget pour l'exercice 2009,

5 bis – EXPRIME à la majorité (5 contre et 1 abstention) sa profonde inquiétude à l'égard de cette décision qui bouleverse les finances des collectivités territoriales et crée l'incertitude sur 75% des ressources fiscales de Sud de Seine en lui faisant perdre 18,5 millions d'euros,

DEMANDE au Gouvernement le retrait de cette décision et la mise en place, sans délai, d'une concertation avec les élus des collectivités territoriales,

CONSIDERE que supprimer la taxe professionnelle, c'est supprimer la contribution des entreprises aux finances des territoires sur lesquels elles se développent. Cette contribution doit permettre aux collectivités, dans le cadre d'une péréquation entre les communes à forte implantation industrielle et les autres, d'impulser un dynamisme économique qui, en retour, bénéficie à tous. Les élus de Sud de Seine partagent l'opinion de l'Association des Maires d'Ile de France, selon laquelle « *Il nous faut un impôt économique qui ait un rattachement avec la ville* ».

SOULIGNE l'incohérence d'asseoir la relance économique du pays sur un affaiblissement considérable des acteurs qui réalisent les trois quarts des investissements publics en France,

MARQUE son total désaccord avec tout dispositif qui ferait porter sur les ménages tout ou partie de la compensation des pertes engendrées par la suppression de la taxe professionnelle,

6 – FIXE à l'unanimité (5 abstentions) les attributions de compensation prévisionnelles suivantes :

- Bagneux : 11 566 650 €
- Clamart : 8 380 058 €
- Fontenay-aux-Roses : 4 178 558 €
- Malakoff : 9 863 924 €

DIT que le montant des rôles supplémentaires perçus en 2008 au titre de 2004, intégrés à compter de 2009, doit par ailleurs être reversé aux communes membres pour les années 2005 à 2008, le montant de cette régularisation s'établissant à :

- Bagneux : 10 708 €
- Clamart : 6 968 €
- Fontenay-aux-Roses : 27 600 €
- Malakoff : 948 €.

7 – APPROUVE à l'unanimité la fin anticipée du lissage sur dix ans des écritures 2005 d'amortissement, le rattrapage restant à réaliser étant soldé en une seule fois sur le budget 2009,

8 - APPROUVE à l'unanimité le lancement de la procédure d'appel d'offres relatif à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de travaux d'assainissement, autorise la Présidente à signer le ou les marchés avec le ou les attributaires qui sera ou seront désignés par la commission d'appel d'offres, précise que le montant annuel minimum prévisionnel du marché s'élève à 60 000 € HT et que le montant annuel maximum s'élève à 150 000 € HT,

9 - APPROUVE à l'unanimité le programme de rénovation des piscines de Sud de Seine, et notamment le programme de réhabilitation-extension de la piscine de Bagneux,

10 - APPROUVE à l'unanimité la constitution du jury de concours pour la réhabilitation-extension de la piscine de Bagneux,

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres de la commission d'appel d'offres (article 24 et 25 du code des marchés publics) : titulaires : Philippe LUTAUD, Pascale MEKER, Jean-Max CALICE, Joël ALLAIN, Marie-Edouard DARVES-BORNOZ, suppléants : Béchir RIAHI, Vanessa JEROME, Guy COLLET, Ludovic ZANOLIN, , Serge KEHYAYAN,

11 – APPROUVE à l'unanimité la convention avec l'Inspection de l'Education Nationale qui précise les conditions de réalisation de la natation pour les scolaires dans les piscines de la Communauté d'agglomération Sud de Seine, autorise la Présidente à la signer pour le compte de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

12 – FIXE à l'unanimité les taux de remboursement des frais occasionnés par les déplacements du personnel de la Communauté d'agglomération Sud de Seine, à l'intérieur de son territoire, à hauteur :

- du taux des indemnités kilométriques fixés par arrêtés ministériels (arrêté du 26 août 2008) concernant les personnels civils de l'Etat (ex : pour un véhicule de 5 CV : 0,25 € par km),
- du tarif le plus économique pour les trajets en transport en commun (remboursement au frais réel du ticket du transport en commun utilisé ex : bus, navettes, tramway ...).

13 - FAIT PART à l'unanimité (6 abstentions) de ses préoccupations sur la disparition de ces emplois dans le sud du département,

SOUTIENT les agents de l'INSEE et du SETRA dans leurs actions et protestations contre ces délocalisations et contre les risques de démantèlement de ces services,

DEMANDE au Premier Ministre d'entendre les arguments des personnels qui font vivre ces services et d'ouvrir de réelles négociations.

14 – RAPPELLE à l'unanimité (5 abstentions) que, dans un contexte de crise économique profonde et durable, de crise du logement sans précédent, au moment où, dans le même temps, le gouvernement diminue de 7 % le budget consacré au logement et élabore un plan de relance coûteux, la décision d'ICADE et de la Caisse des Dépôts de vendre n'est pas sans poser une question de fond, les logements concernés ont été construits par l'ancienne SCIC grâce à des fonds publics,


DEMANDE le reversement des 4.490 logements ICADE de Sud de Seine dans le parc social,

DEMANDE à ce que les Maires des villes concernées soient parties prenantes des négociations en cours,

EXIGE qu'aucune solution ne soit mise en place sans l'accord des Maires.

La séance est levée à 22h15.

Pour la Présidente,


Pascal BUCHET
1^{er} Vice-président

